

Séance ordinaire du 3 juin 2013

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce troisième jour de juin deux mille treize (3 juin 2013) à 19 h 30, au 1230 rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Juin 2013

7. Prolongation du délai de déboursement du financement temporaire – Règlement numéro 401-2011 (Achat et rénovation du futur hôtel de ville)

8. Financement temporaire – Règlement numéro 417-2013 — Réalisation des infrastructures du projet domiciliaire – Rues des Seigneurs et des Gouverneurs — Phase V

9. Financement temporaire – Règlement numéro 422-2013 – Travaux de réfection rue Saint-Joseph

10. Nomination du maire suppléant

11. Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier local (PAARRM)

12. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités – Inscription

13. Inscription Colloque ADMQ – Zone-Mauricie

14. Embauche de madame Claudine Bédard au poste de greffière adjointe

15. Mandat Arrakis consultants inc. – Préparation d'une demande d'aide financière — Programme ClimatSol

16. Octroi de contrat – Travaux de voirie – Rue Principale

17. Autorisation d'utilisation d'habits de combat au Grand Prix de Trois-Rivières par des pompiers

18. Demande pour une année sabbatique – Jean-René Duplessis, pompier

Séance ordinaire du 3 juin 2013

19. Demande de dérogation mineure de monsieur Yannick Marchand à l'égard de l'immeuble sis au 150, 6^e Rang, lot 2 544 875 du cadastre du Québec
20. Embauche d'un stagiaire en urbanisme
21. Demande de participation au programme « CHANGEZ D'AIR! »
22. Parcours santé et promotion de l'activité physique pour nos aînés – Parc Réal-St-Onge — Subvention Pacte rural 2013
23. Autorisation d'achat — Équipements et installation d'un terrain de basketball au parc des Grès
24. Autorisation d'achat – Clôture – Terrain de soccer
25. Dissolution de Forum Jeunesse de St-Étienne-des-Grès
26. Versement de subvention au Comité d'embellissement
27. Demande de partenariat – Fédération de l'UPA de la Mauricie – Portes ouvertes sur les fermes du Québec
28. Motion de félicitations – Soirée des Sommets Desjardins – Autobus Jos Paquette et Fils inc.
29. Motion de félicitations – Assemblée de fabrique Saint-Étienne-des-Grès
30. Affaires diverses
- Période de questions
31. Clôture de la séance

2013-06-230

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il rappelle que le comité de négociation des pompiers avait demandé un arbitrage de différend concernant la rémunération. L'arbitre a rendu sa décision en avril dernier et la nouvelle entente se terminera malheureusement le 31 décembre 2013. Cela signifie que nous devons entreprendre d'ici quelques mois d'autres séances de négociation.

Par ailleurs, il mentionne le fait que des panneaux de limite de vitesse ont été installés au milieu de la chaussée dans plusieurs rues afin d'y ralentir la circulation.

Il informe également que l'annonce de la vente de l'ancien hôtel de ville devrait être publiée au cours des prochains jours.

En terminant, il indique que Oléoduc Énergie Est a fait une présentation à la MRC de Maskinongé concernant un gazoduc qui partirait de l'Alberta jusqu'au Nouveau-Brunswick, en passant par Saint-Étienne-des-Grès.

Enfin, il invite les gens à participer en grand nombre aux activités de la fête nationale le 24 juin prochain.

Il félicite également les propriétaires de la compagnie Autobus Jos Paquette pour l'obtention du prix «Bâtisseur» lors de la Soirée des Sommets Desjardins et l'Assemblée de fabrique Saint-Étienne-des-Grès pour le succès du souper spaghetti dans le cadre de la collecte de fonds pour les activités de la paroisse.

Robert Landry,
Maire

Séance ordinaire du 3 juin 2013

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2013-06-231

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 03-06-2013 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2013-06-232

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 03-06-2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point

5. Adoption des comptes fournisseurs

2013-06-233

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver :

- les déboursés pour la période du *1^{er} au 31 mai 2013* totalisant 171 692,98 \$.
- les comptes à payer *au 31 mai 2013* au montant de 59 153,96 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-dessus mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Maskimo Construction inc. – Développement domiciliaire Gilles Lefebvre – Prolongement des rues des Seigneurs et des Gouverneurs Phase V — Décompte progressif no 1

2013-06-234

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, suite à la recommandation de la firme d'ingénieurs Pluritec, le paiement de la facture numéro 14092 à Maskimo Construction inc., au montant de 241 884,86 \$, représentant

Séance ordinaire du 3 juin 2013

le décompte progressif n° 1, pour les travaux de prolongement des services d'eau potable, d'égout et de voirie des rues des Seigneurs et des Gouverneurs, réalisés au 3 mai 2013. (rés. 2013-02-063)

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement numéro 417-2013 décrétant une dépense et un emprunt de 730 097 \$ pour la réalisation des infrastructures du projet domiciliaire – rues des Seigneurs et des Gouverneurs – Phase V.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Aqua Data – Services professionnels – Élaboration et validation du modèle hydraulique représentatif du réseau d'aqueduc de la municipalité

2013-06-235

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Aqua Data des factures numéro 12 628, 12 759 et 13 466, respectivement de 2 609,93 \$, 2 328,24 \$ et 4 656,49 \$, taxes incluses, pour un montant total de 9 594,66 \$, taxes incluses, pour les décomptes numéro 1, 2 et final représentant des services professionnels pour l'élaboration et la validation du modèle hydraulique représentatif du réseau de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

NORDIKeau inc. — Honoraires professionnels – Nettoyage et inspection télévisée des conduites et des regards d'égout

2013-06-236

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture numéro FA-12-1385 à NORDIKeau inc., au montant de 17 456,65 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour le nettoyage et l'inspection des conduites et des regards d'égout. Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé afin de pourvoir à cette dépense. (Résolution no 2012-08-292)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le Groupe S.M. International inc. — Honoraires professionnels – Expertise pyrrhotite

2013-06-237

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture numéro 308971 au Groupe S.M. International inc., au montant de 4 024,13 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour la réalisation d'une étude visant à déterminer la présence de pyrrhotite dans le béton constituant les fondations du garage municipal. (résolution no 2013-03-105)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Groupe Qualitas inc. — Contrôle qualitatif des matériaux – Prolongement des rues des Seigneurs et des Gouverneurs – Phase V

2013-06-238

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture no 1305039 à Groupe Qualitas inc. au montant de 2 646,97 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux lors

Séance ordinaire du 3 juin 2013

des travaux de prolongement des rues des Seigneurs et des Gouverneurs, pour la période se terminant le 30 avril 2013. (Résolution no 2013-04-161)

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement numéro 417-2013 décrétant une dépense et un emprunt de 730 097 \$ pour la réalisation des infrastructures du projet domiciliaire – rues des Seigneurs et des Gouverneurs – Phase V.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Grenier Ressources humaines – Honoraires professionnels – Comité des relations de travail

2013-06-239

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture numéro 3759 à Claude Grenier Ressources humaines inc., au montant de 1 483,18 \$, taxes incluses, représentant des honoraires professionnels pour la participation au comité des relations de travail (CRT).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

C.T.A.F.C.M. – 2^e versement — Quote-part 2013

2013-06-240

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture numéro 4830 à la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont (C.T.A.F.C.M.) au montant de 5 304,50 \$, constituant le deuxième versement de la quote-part 2013 pour ce service.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Infoteck – Achat de matériel informatique

2013-06-241

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Infoteck, de la facture numéro 289238 au montant de 1 389,17 \$, taxes incluses pour l'achat et l'installation de matériel informatique pour le nouvel hôtel de ville.

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement numéro 401-2011 décrétant une dépense de 1 204 274 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MRC de Maskinongé – 2^e versement – Quote-part 2013

2013-06-242

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 20130171 à la MRC de Maskinongé, au montant de 145 191,00 \$, représentant le 2^e versement de la quote-part 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 juin 2013

Sécurité publique Québec – 1^{er} versement — Services de la Sûreté du Québec

2013-06-243 Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 95715, au ministre des Finances, au montant de 189 750 \$, représentant le premier versement pour les services de la Sûreté du Québec 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L., avocats – Honoraires professionnels – Dossiers divers

2013-06-244 Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement des factures 90861,90862, 90873, 90875 et 90876 à la firme d’avocats Tremblay Bois Mignault Lemay,S.E.N.C.R.L., aux montants respectifs de 410,23 \$, 74,68 \$, 2 774,88 \$, 2 849,95 \$ et de 1 184,42 \$, pour un montant total de 7 294,16 \$, représentant des honoraires professionnels pour services rendus dans les dossiers suivants : général, suivi d'un jugement obtenu, approbation du règlement d'emprunt 418-2012, projet de remplacement de l'ancien hôtel de ville et Service de première ligne 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Juin 2013

2013-06-245 Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Lignage terrain de tennis	02.70150.521	209,00 \$
Désherbage parc Réal-Saint-Onge	02.70150.521	429,00 \$
Buts Pro pour championnat canadien*	02.70150.649	284,00 \$
Clôture au parc des Grès	23.08000.721	3 784,24 \$
Transport – Camp de jour	02.70152.329	2 760,00 \$
Resurfaçage	02.32000.459	15 000,00 \$
Fauchage route rurale	02.32000.459	7 000,00 \$
Terrassement Louis-Denis 2 ^e partie	02.32000.521	3 500,00 \$
Achat pneu génératrice mobile	02.32020.525	150,00 \$
Signalisation limite de vitesse	02.35500.349	1 000,00 \$
Terrassement station des Pins	02.41310.522	3 000,00 \$
Terrassement 1000, Principale	02.41400.521	3 000,00 \$
Herbicide étangs aérés	02.41400.521	124,56 \$
Achat de vêtements	02.22000.650	252,15 \$
Lampes de scène portative rechargeable (2 X 742,37 \$)	23.03000.725	1 484,74 \$
Total		41 977,69 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Prolongation du délai de déboursement du financement temporaire – Règlement numéro 401-2011 (Achat et rénovation du futur hôtel de ville)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-07-251 par laquelle le conseil municipal autorisait l'emprunt d'une somme allant jusqu'à 1 000 000 \$, soit 83.04 % des

Séance ordinaire du 3 juin 2013

dépenses prévues et effectuées au règlement d'emprunt numéro 401-2011 et l'émission auprès de la Caisse populaire de l'Ouest de la Mauricie, de manière progressive et temporaire (taux variable);

2013-06-246

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès prolonge pour une période de six (6) mois, le délai de déboursement de l'emprunt d'une somme allant jusqu'à 1 000 000 \$, soit 83.04 % des dépenses prévues et effectuées au règlement d'emprunt numéro 401-2011. Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents requis au financement présent pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Financement temporaire – Règlement numéro 417-2013 — Réalisation des infrastructures du projet domiciliaire – Rues des Seigneurs et des Gouverneurs — Phase V

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le 3 avril 2013, le *Règlement numéro 417-2013 décrétant une dépense et un emprunt de 730 097 \$ pour la réalisation des infrastructures du projet domiciliaire – Rues des Seigneurs et des Gouverneurs – Phase V*;

CONSIDÉRANT les dispositions législatives concernant les emprunts temporaires (*art. 1093 et 1093.1 du Code municipal du Québec*);

2013-06-247

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise un emprunt temporaire d'une somme allant jusqu'à 730 097 \$, soit 100 % des dépenses prévues et effectuées au règlement d'emprunt numéro 417-2013 et son émission auprès de la Caisse populaire de l'Ouest de la Mauricie, de manière progressive et temporaire (taux variable). Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents requis au financement présent pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Financement temporaire – Règlement numéro 422-2013 – Travaux de réfection rue Saint-Joseph

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le 15 mai 2013, le *Règlement numéro 422-2013 décrétant des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout de la rue Saint-Joseph, comportant une dépense de 655 830 \$, l'appropriation d'un montant de 334 074 \$ provenant du programme de la taxe sur l'essence et un emprunt n'excédant pas 321 756 \$ financés entièrement à même la subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2010-2013*;

CONSIDÉRANT les dispositions législatives concernant les emprunts temporaires (*art. 1093 et 1093.1 du Code municipal du Québec*);

2013-06-248

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'emprunt d'une somme allant jusqu'à 321 756 \$, soit 49.06 % des dépenses prévues

Séance ordinaire du 3 juin 2013

et effectuées au règlement d'emprunt numéro 422-2013 et l'émission auprès de la Caisse populaire de l'Ouest de la Mauricie, de manière progressive et temporaire (taux variable). Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents requis au financement présent pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Nomination du maire suppléant

2013-06-249

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme monsieur Jocelyn Isabelle comme maire suppléant pour la prochaine période de trois (3) mois et ce, à compter du 3 juin 2013. Il est de plus autorisé à remplacer le maire à la MRC de Maskinongé si le maire ne peut être présent. Il est aussi autorisé à signer les effets bancaires pour et au nom de la municipalité, en l'absence du maire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier local (PAARRM)

2013-06-250

Il est **proposé** Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès dépose une demande d'aide financière pour des travaux de pavage de la rue Principale, à monsieur Jean-Paul Diamond, député provincial, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'année 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités – Inscription

2013-06-251

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire et trois (3) conseillers à assister au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra à Québec, du 26 au 28 septembre 2013 inclusivement, et de défrayer tous les frais inhérents à cette activité, dont le coût de l'inscription de 620 \$ par congressiste, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Inscription Colloque ADMQ – Zone-Mauricie

2013-06-252

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière et la secrétaire-trésorière adjointe à participer au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra le mercredi 11 septembre 2013 à Saint-Tite. La municipalité assumera les frais d'inscription pour un montant total de 190,00 \$, en plus des frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Embauche de madame Claudine Bédard au poste de greffière adjointe

CONSIDÉRANT que la municipalité désire retenir les services de madame Claudine Bédard à titre de greffière adjointe;

Séance ordinaire du 3 juin 2013

CONSIDÉRANT que madame Bédard désire occuper les fonctions de greffière adjointe;

CONSIDÉRANT que les parties désirent mettre par écrit les conditions de travail et de rémunération de la greffière adjointe;

2013-06-253

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche madame Claudine Bédard à titre de greffière adjointe selon les conditions prévues au contrat de travail à intervenir entre madame Claudine Bédard et la municipalité.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire générale à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Mandat Arrakis consultants inc. – Préparation d'une demande d'aide financière — Programme ClimatSol

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Arrakis consultants inc., datée du 29 mai 2013 et présentant les honoraires professionnels pour la préparation d'une demande d'aide financière au programme provincial Climat-Sol, en vue de la réhabilitation de la propriété de l'ancien garage municipal;

2013-06-254

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la compagnie Arrakis consultants inc. pour assister la municipalité à la préparation de la demande d'aide financière dans le cadre du *programme de réhabilitation des terrains contaminés ClimatSol* selon les coûts d'honoraires présentés dans l'offre de services datée du 29 mai 2013 et estimés à 3 500 \$, avant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Octroi de contrat – Travaux de voirie – Rue Principale

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié sur le système électronique d'appel d'offres demandant des soumissions pour les travaux de voirie de la rue Principale;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions reçues à savoir :

Entrepreneurs	Montant Avant taxes	TPS	TVQ	Montant Taxes incluses
Construction et Pavage Boisvert inc.	129 383,80 \$	6 469,19 \$	12 906,03 \$	148 759,02 \$
Construction et Pavage Portneuf inc.	137 838,00 \$	6 891,90 \$	13 749,34 \$	158 479,24 \$
Pagé Construction, division de Sintra inc.	140 065,00 \$	7 003,25 \$	13 971,48 \$	161 039,73 \$
Les Constructions et Pavages Continental Div. Const. DJL inc.	142 816,00 \$	7 140,80 \$	14 245,90 \$	164 202,70 \$
Maskimo Construction inc.	147 300,00 \$	7 365,00 \$	14 693,17 \$	169 358,17 \$

CONSIDÉRANT que l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, M. Maxime Boisvert a vérifié la soumission de l'entreprise Construction et Pavage Boisvert inc., la soumission la plus basse conforme, et qu'il en fait la recommandation;

Séance ordinaire du 3 juin 2013

2013-06-255

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat pour les travaux de voirie de la rue Principale à l'entreprise Construction et Pavage Boisvert inc., pour un montant de 148 759,02 \$ incluant les taxes;

Il est de plus résolu pour pourvoir à cette dépense, de prélever une somme de 90 000 \$ du fonds général, d'engager une somme de 10 000 \$ provenant d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'année 2013 et d'affecter le surplus accumulé d'une somme de 46 638,61 \$, taxe nette.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Autorisation d'utilisation d'habits de combat au Grand Prix de Trois-Rivières par des pompiers

2013-06-256

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le capitaine Éric Vincent et le lieutenant Martin Milot à utiliser leur habit de combat du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès lors du Grand Prix de Trois-Rivières qui se tiendra les 9, 10 et 11 août prochain. MM. Vincent et Milot sont responsables de leur habit de combat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Demande pour une année sabbatique – Jean-René Duplessis, pompier

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie, M. Daniel Isabelle, à l'effet d'accepter la demande de congé sabbatique de monsieur Jean-René Duplessis dans sa fonction de pompier;

2013-06-257

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de monsieur Jean-René Duplessis visant à bénéficier d'un congé sabbatique dans sa fonction de pompier, pour une période d'un (1) an débutant le 4 juin 2013. Il est de plus résolu que M. Duplessis demeure en fonction au sein de la brigade de désincarcération durant cette période.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Demande de dérogation mineure de monsieur Yannick Marchand à l'égard de l'immeuble sis au 150, 6^e Rang, lot 2 544 875 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Yannick Marchand consiste à permettre la construction d'un garage détaché dont le coin gauche empiéterait d'environ 3 mètres sur la cour avant et dont la hauteur dépasserait de 0,9 m. celle de la résidence sise au 150, 6^e Rang, sur le lot 2 544 875 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF -09;

CONSIDÉRANT que la construction d'un garage ne fait pas partie de la liste des constructions permises à l'intérieur de la cour avant comme stipulée à l'article 34 du règlement de zonage 234-90 et, qu'en vertu de l'article 109 du même règlement, la hauteur maximale permise pour un garage détaché ne doit pas dépasser 80 % de la hauteur du bâtiment principal;

Séance ordinaire du 3 juin 2013

CONSIDÉRANT que le propriétaire prévoit effectuer la réfection de la toiture de sa résidence afin de modifier la pente de telle sorte que la hauteur de la résidence soit la même que celle du garage;

CONSIDÉRANT que le terrain est boisé et que le garage serait très peu visible de la rue et de l'unique voisin situé à l'est de la propriété;

CONSIDÉRANT que l'implantation du garage tel que demandé augmenterait la distance entre ce dernier et le talus (zone de glissement de terrain) et permettrait d'éviter d'abattre deux pins matures que le propriétaire aimerait conserver;

CONSIDÉRANT que suite à l'étude du dossier, le Comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas l'acceptation de cette demande de dérogation mineure;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2013-06-258

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès refuse la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Yannick Marchand concernant le lot 2 544 875 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF -09, à l'effet d'autoriser la construction d'un garage détaché dont le coin gauche empiéterait d'environ 3 mètres sur la cour avant et qui dépasserait de 0,9 m. la hauteur actuelle de la résidence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Embauche d'un stagiaire en urbanisme

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution numéro 2013-04-172, adoptée le 8 avril 2013, la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel de candidatures pour pourvoir au poste de stagiaire en urbanisme;

CONSIDÉRANT que suite au processus de sélection, la candidature de Monsieur Alexandre Gravel a été retenue;

2013-06-259

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche Monsieur Alexandre Gravel, au poste de stagiaire en urbanisme, pour une période maximale de douze (12) semaines, et ce, à compter du 4 juin 2013. Le salaire versé sera de 13,50 \$/l'heure et la municipalité assumera les frais de déplacement au tarif de 0,48 \$/km.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Demande de participation au programme « CHANGEZ D'AIR! »

CONSIDÉRANT que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

CONSIDÉRANT que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;

Séance ordinaire du 3 juin 2013

CONSIDÉRANT que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400 \$ pour les vieux poêles et 500 \$ pour les fournaises et jusqu'à 100 \$ pour le système d'évent;

CONSIDÉRANT que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5 000 vieux appareils de chauffage;

CONSIDÉRANT que ce programme se déroule en deux phases;

CONSIDÉRANT que la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

CONSIDÉRANT que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase qui débute le 1er janvier 2013, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100 \$ pour chaque vieil appareil de chauffage au bois, portant la remise totale à 200 \$ pour un retrait et à 500 \$ (poêle) ou 600 \$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines ;

2013-06-260

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100 \$) par vieil appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de 10 poêles remplacés. Il est de plus résolu d'autoriser la maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente à intervenir entre la municipalité et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Parcours santé et promotion de l'activité physique pour nos aînés – Parc Réal-St-Onge — Subvention Pacte rural 2013

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2013-03-128, adoptée le 18 mars 2013 par laquelle le conseil municipal autorisait le directeur des loisirs, Yvon Richard, à présenter une demande au Pacte rural 2013 de la MRC de Maskinongé pour l'obtention de modules d'exercice pour les 65 ans et plus à être installés au parc Réal-Saint-Onge et ce, afin de créer un parcours santé et ainsi promouvoir l'activité physique pour nos aînés;

CONSIDÉRANT qu'une subvention de 18 524 \$ a été accordée dans le cadre du Pacte rural pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que cette subvention est conditionnelle à la signature du protocole d'entente entre la MRC de Maskinongé et la municipalité;

2013-06-261

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'achat d'équipement pour réaliser un parcours santé dans le parc Réal-St-Onge, à l'entreprise Go-Élan, au coût de 24 600,05 \$, taxes incluses, et ce, conditionnellement à la signature du protocole d'entente à intervenir entre la MRC de Maskinongé et la municipalité;

Séance ordinaire du 3 juin 2013

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur des loisirs, M. Yvon Richard à signer ledit protocole pour et au nom de la municipalité;

Il est de plus résolu d'affecter le fonds de parc pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Autorisation d'achat — Équipements et installation d'un terrain de basketball au parc des Grès

2013-06-262

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'achat d'équipements, l'installation et le lignage pour la réalisation d'un terrain de basketball au parc des Grès, au coût total de 4 319, \$, taxe nette, selon les montants des soumissions suivantes : 2 865 \$, taxe nette de l'entreprise Le Groupe Sports-Inter Plus; 979 \$, taxe nette de la compagnie Les Lignes sportives R & R inc., et 475 \$ pour l'installation par la municipalité.

Il est de plus résolu d'affecter le fonds de parc pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Autorisation d'achat – Clôture – Terrain de soccer

2013-06-263

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'achat d'une clôture à être installée sur le stationnement du terrain de soccer, à la compagnie Inter Clôtures Cambrek, au coût de 2 972,62 \$, taxe nette, selon la soumission datée du 22 mai 2013.

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Dissolution de Forum Jeunesse de St-Étienne-des-Grès

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'acte de dissolution de l'organisme Forum Jeunesse de St-Étienne-des-Grès déposé au registre des entreprises le 7 mai 2013 sous le numéro d'entreprise du Québec 1142490045;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution numéro 271112, adoptée unanimement le 27 novembre 2012, les membres du conseil d'administration de Forum Jeunesse de St-Étienne-des-Grès proposent que soient remis en totalité tous les actifs de l'organisme à la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès qui deviendra la seule et unique propriétaire de ces biens;

2013-06-264

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la dissolution de Forum Jeunesse de St-Étienne-des-Grès et autorise la prise de possession des biens de l'organisme ainsi que l'encaissement d'un chèque de 4 240,73 \$ représentant le solde à la fermeture du compte bancaire de cet organisme. Il est de plus résolu que cette somme soit réservée sous forme de recette reportée pour une période d'un (1) an advenant la création d'un nouvel organisme jeunesse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 juin 2013

26. Versement de subvention au Comité d'embellissement

CONSIDÉRANT que, depuis 2010, les achats sont effectués par la municipalité;

2013-06-265

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès verse un montant de 2 610 \$ au Comité d'embellissement à titre de subvention pour l'année 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Demande de partenariat – Fédération de l'UPA de la Mauricie – Portes ouvertes sur les fermes du Québec

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA de la Mauricie organise depuis déjà 11 ans l'activité « *Portes ouvertes* » sur les fermes du Québec afin de démystifier la profession d'agriculteur (trice) et de rapprocher les gens de la ville de ceux de la campagne;

CONSIDÉRANT que cette activité connaît un franc succès grâce aux agriculteurs qui ouvrent leurs portes, aux bénévoles qui les soutiennent et à l'implication des partenaires;

CONSIDÉRANT que le 8 septembre prochain trois entreprises de notre municipalité ouvriront leurs portes aux visiteurs soit : les Serres du Saint-Laurent (Savoura), la Ferme Patbou en collaboration avec le Syndicat des producteurs de bois et la ferme équine Clo Ranch de St-Pierre;

2013-06-266

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de partenariat de la Fédération de l'UPA de la Mauricie en participant dans la catégorie « bronze » pour un montant de 250 \$ à l'activité *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* qui se tiendra le 8 septembre prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Motion de félicitations – Soirée des Sommets Desjardins – Autobus Jos Paquette et Fils inc.

2013-06-267

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement l'entreprise Jos Paquette et Fils inc. pour le prix dans la catégorie « Bâtitteur » dans la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès lors de la 25^e édition de la Soirée des Sommets Desjardins, organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la MRC de Maskinongé. Pour cette édition spéciale, ce sont les entreprises de 25 ans et plus qui ont été honorées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Motion de félicitations – Assemblée de fabrique Saint-Étienne-des-Grès

2013-06-268

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement l'Assemblée de fabrique Saint-Étienne-des-Grès pour le succès du souper spaghetti qui a eu lieu le 18 mai dernier dans le cadre d'une collecte de fonds pour les activités de la paroisse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 juin 2013

30 Affaires diverses

Rien à cet item

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 18

Fin : 20 h 22

31. Clôture de la séance

2013-06-269

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 20 h 22.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière